



Commune de Noréaz

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 16 JUIN 2011, A 20.15 H.

<u>Présidence</u> :	M. Jean-Marc Guisolan, syndic
<u>Participants</u> :	59 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u> :	Mme Catherine Delacoste MM. Cédric Guisolan et Pascal Jeanneret
<u>Scrutateurs</u> :	MM. Stéphane Rossier, Xavier Tinguely, Daniel Corpataux, Roland Wenger

Au nom du CC, M. Jean-Marc Guisolan déclare ouverte cette assemblée, salue les participants et leur souhaite la bienvenue et prie ses collègues de se présenter et d'indiquer quels sont les dicastères dont ils assument la charge. Il constate que la présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur, soit par annonce dans la FO, par affichage au pilier public, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage inséré dans le bulletin d'information. Il précise que ces délibérations feront l'objet d'un enregistrement et que les personnes souhaitant s'exprimer s'annoncent préalablement. Il ajoute qu'une erreur informatique s'est glissée dans le bulletin d'information où l'assemblée a été convoquée pour le 16 juin 2010 et non 2011.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
Ce procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté auprès de l'administration durant les heures d'ouverture ou sur le site internet

2. Comptes 2010
 - a) présentation des comptes
 - de fonctionnement
 - d'investissement
 - b) rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - c) approbation

3. Investissements 2011
 - Aménagement de la cave de la laiterie pour le service du feu

4. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Ht-Lac français

5. Modification des statuts de l'ACSMS

6. Modification des statuts du Service social de Sarine-Ouest

7. Législature 2011 - 2016
 - a) Mode de convocation de l'assemblée communale
 - b) Elections des membres
 - de la commission financière (art. 10 LCo)
 - de la commission des constructions et de l'urbanisme (art. 36 (LATEC))
 - de la commission des naturalisations
 - c) Délégation de compétence au Conseil communal (art. 10, al 2 LCo)

8. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, le tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée Lecture et approbation

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2010 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens, soit sur le site de Noréaz, soit auprès de l'administration communale. Celui-ci

n'appelant aucune remarque, celui-ci est soumis au vote et accepté par

58 oui	0 non	1
abst		

2. Comptes 2010

- a) **présentation des comptes**
 - de fonctionnement
 - d'investissement

M. le syndic prie M. Sapin de commenter les comptes de l'exercice 2010

Par le biais du bulletin communal, les citoyens ont reçu le détail des comptes annuels. M. Sapin présente les principaux écarts et événements ayant eu une incidence sur ces derniers.

Pour le compte de fonctionnement, M. Sapin explique les différences constatées entre le budget et les comptes.

Le conseil communal a décidé d'effectuer les opérations de bouclage suivantes :

- de dissoudre la réserve « routes » de CHF 15'000 et d'amortir les routes du même montant
- de dissoudre la réserve terrain centre du village de CHF 791'674.20 et d'amortir l'agrandissement de la salle de société du même montant. De ce fait, notre salle de société est entièrement amortie et n'aura plus de charges financières pour les exercices futurs
- d'amortir les coûts du plan d'énergie de sa valeur totale de CHF 14'000
- d'amortir l'aménagement du terrain de football de CHF 2'500, l'endiguement des eaux de CHF 3'308.30 (valeur au bilan de CHF 1.00) ainsi que la déchetterie de CHF 10'566.65 (valeur au bilan de CHF 1.00)

L'excédent de produits de l'exercice 2010 s'élève à CHF 7'248.25 alors que notre budget prévoyait un déficit de CHF 55'401.00.

Le conseil communal a décidé d'effectuer des attributions aux réserves de CHF 18'318.

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Le total des investissements de l'exercice 2010 s'élève à CHF 1'037'039.40

0. ADMINISTRATION

Crédit d'étude pour le plan énergétique

Budget	11'000
Coût de l'investissement	14'000
Ecart	- 3'000

Nous avons un dépassement du budget, mais nous devrions recevoir des subventions.

34. SPORT

Aménagement place de sport.
Changement de place de l'accès et pose d'un treilli.
Sécurité améliorée

Budget	21'000
Coût	20'500
Ecart	500

Construction vestiaire du football

Budget	360'000
Coût de l'investissement en 2009	335'787
Coût de l'investissement en 2010	66'573
TOTAL	402'360
Ecart	42'360

Représente un excédent de 11.77 % par rapport au budget. Ce dépassement se justifie de la manière suivante :

Installation d'un bassin pour le nettoyage des souliers	4'730
Installation de conduites d'eau usées pour les fêtes	2'278
Chauffage boiler 2 au lieu de 1 et pompe à chaleur plus puissante ainsi que raccordement jusqu'à la buvette	5'200
Carrelage supplémentaire au bord des murs pour nettoyage au jet	3'600
TOTAL	15'809

6. ROUTES COMMUNALES

Rénovation route des Arbognes – Forêt de Berley

Budget	90'000
Investissement	68'335
Ecart	21'665

Place de parc

Budget	150'000
Investissement 2010	5'924
Report de crédit	144'076

7. PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

71 PROTECTION DES EAUX

Conduite vestiaires du football

Budget		50'000
– investissement 2009	11'711	
– investissement 2010	20'535	32'276
Ecart		17'724

Cette économie compense partiellement l'excédent de déficit sur les vestiaires

942. IMMEUBLE PATRIMOINE FINANCIER

Construction immeuble

Budget		3'500'000
Investissement 2010		44'019
Report de crédit		3'455'981

Démolition de la ferme

Budget		35'000
Investissement 2010		5'478
Report de crédit		29'522

943. MAISON COMMUNALE

Agrandissement salle de sociétés

Budget		820'000
Investissement 2009	22'573	
Investissement 2010	791'674	814'247
Ecart		5'753

b) rapport de la commission financière

Conformément à l'article 97 al. 1 let. c bis de la loi cantonale sur les communes, la commission financière « *prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général* ».

A cette fin, en date du 16 mai 2011, la commission a examiné les comptes qui lui ont été présentés par Monsieur Réginald Sapin et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision établi le 14 juin 2011. En marge de leur rapport, les réviseurs en charge du mandat ont fait quelques remarques d'ordre comptable et posé certaines questions dont la commission a pris connaissance. D'une manière générale, elles lui sont apparues comme secondaires et sans incidence directe sur les comptes. Par ailleurs, Monsieur Sapin a pu apporter à ses questions des réponses convaincantes.

Selon la commission, le rapport est le résultat d'un examen complet et approfondi des comptes fait par des professionnels en matière de révision comptable. Il est exact et reflète la réalité

économique, financière et comptable de la commune de Noréaz. En conséquence, la commission préavise favorablement ce rapport et invite l'assemblée à accepter les comptes 2010.

c) vote (sans le CC)

Aucune question n'étant posée, les comptes 2010 sont approuvés par

54 oui 0 non 0
abst.

M. Le syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée, ainsi que la CF pour l'excellent travail effectué lors de cet examen.

3. Investissements

Aménagement de la cave de la laiterie pour le service du feu CHF 30'000

Le matériel des pompiers est actuellement entreposé dans le local en haut du village. Ce dernier devenant trop exigu, le Conseil propose de déménager le matériel pompier dans la cave. Pour ce faire, il faut agrandir la porte d'entrée. Le coût des travaux est estimé à CHF 30'000, soit :

- aménagement du local
- changement de la porte
- eau, électricité

Rapport de la commission financière

Conformément à l'article 97 lettre b de la loi sur les communes, la commission financière est tenue d'examiner les propositions de dépenses qui doivent en vertu de l'article 89 al. 2 de cette loi faire l'objet d'une décision spéciale.

La commission rappelle ici qu'elle n'a à se prononcer que sur la capacité financière de la Commune de réaliser les investissements et non pas sur l'opportunité d'engager telles ou telles dépenses.

Elle a donc examiné le nouvel investissement proposé uniquement sous cet angle et, l'ayant fait, elle le préavise favorablement.

Vote : **59 oui** **0 non**

Au vu du résultat, M. le syndic remercie les citoyens pour la confiance témoignée à l'égard du CC.

4. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Ht-Lac français

M. Sapin explique que le 1^{er} octobre 2009, l'assemblée des délégués de l'Association a adopté les principes d'une nouvelle organisation. Suite à cette décision, les statuts doivent être adaptés, tels qu'ils ont été présentés et soumis à l'approbation de l'Assemblée des délégués de l'Association, le 24 mars dernier.

L'un des points importants des modifications proposées est la nomination d'un administrateur pour les CO. Les directeurs de CO seront ainsi déchargés d'une administration complexe, d'où réalisation d'économies grâce à une meilleure planification des dépenses et une collaboration améliorée entre les CO.

Dès lors, le Conseil communal propose d'approuver les modifications des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut Lac français.

Aucune question n'étant posée, M. le syndic propose de passer au

Vote : **59 oui** **0 non**
0 abst.

5. Modification des statuts de l'ACSMS

Lors de la dernière assemblée communale, il a déjà été soumis aux citoyens une modification ponctuelle, mais urgente des statuts de l'ACSMS qu'ils ont acceptée. Comme cela avait été annoncé, une mise à jour globale de ces statuts était toutefois nécessaire par le besoin d'adapter les statuts de l'Association aux différentes modifications de loi survenues ces dernières années.

Commune de Ponthaux	CHF	16'000.00
Commune de Prez-vers-Noréaz	CHF	<u>10'179.95</u>
TOTAL	CHF	123'557.25

Par convention d'apport en nature du 5 janvier 2009, les communes d'Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz ont apporté à l'association un ensemble d'actifs et passifs provenant de l'entente du Service social de Sarine-Ouest à Neyruz, estimé à une valeur comptable de CHF 107'557.25 au 31 décembre 2008.

Par adhésion au service au 1^{er} janvier 2012, la Commune de Ponthaux apporte le montant de CHF 16'000.- soit CHF 25.00/hab pour une population légale de 640 habitants.

Aucune question n'étant posée à ce sujet, M. le président propose d'approuver la modification des statuts

Vote : **59 oui** **0non**

7. Législature 2011 - 2016

- a) Mode de convocation de l'assemblée communale
- b) Elections des membres
 - de la commission financière (art. 10 LCo)
 - de la commission des constructions et de l'urbanisme (art. 36 (LATEC)
 - de la commission des naturalisations
- c) Délégation de compétence au Conseil communal (art. 10, al 2 LCo)

a) Mode de convocation de l'assemblée communale

Le Conseil communal propose d'accepter le mode de convocation selon l'article suivant :

Proposition :

Membres actuels : MM. Roger Freiburghaus
Philippe Guisolan
René Haas
Christian Courlet
Pierre-Alain Scherly (au titre de cmdt du feu)

Vote : **par acclamation**

– de la commission des naturalisations

Les cinq conseillers communaux fonctionnent comme membres de la commission de naturalisation et sont d'accord de se représenter dans cette fonction pour cette nouvelle législature

Vote : **59 oui** **0 non**

c) Délégation de compétence au Conseil communal (art. 10, al 2 LCo)

Selon la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes – art. 10

2 L'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la législature.

- g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;
- h) elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;
- i) elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- j) elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge ;

Le Conseil communal propose une délégation de compétence pour un montant de

Mme M.-Louise Schorro trouve que la lumière est trop intense pour certaines activités et demande que soit posé un variateur de lumière dans la nouvelle salle

R. on va regarder

M. Jean Gobet souhaite savoir quelle est la fiduciaire chargée de la vérification des comptes de la commune.

R. Il s'agit de Fiduservice SA, mandatée par l'assemblée communale qui, après avoir procédé au contrôle des comptes de la commune, établit un rapport statutaire.

M. Guy Chassot aimerait savoir si l'on a des nouvelles concernant la réfection de la route de la Maison-Rouge.

R. Selon le CC de Prez, la partie principale de l'entretien appartient aux utilisateurs. Une réunion avec le Service des pts et chaussées et le Conseil d'Etat a déjà eu lieu. Le giratoire de la Maison-Rouge ne se fera pas. Selon M. Godel Conseiller d'Etat, le tracé actuel de la route sera modifié. Il est bien entendu que Noréaz n'a pas à être le maître d'œuvre, le fonds ne nous appartenant pas.

A plusieurs reprises déjà, nous avons relevé que le passage des chars de l'armée a largement contribué à la détérioration de cette route. Il s'agit pour eux d'un accès principal pour venir ou rejoindre Grolley. C'est également ce qui a motivé notre requête afin que cette route passe en route cantonale.

Mme M.-Louise Schorro explique que vu le nombre de lotos organisés, tous ne peuvent être agendés durant les vacances d'été. Elle souhaite que la grande salle soit libérée des activités sportives également durant les vacances de Pâques pour n'avoir pas à ranger tables, chaises et tapis à chaque loto.

R. Nous allons examiner la question

M. Pierre-Alain Scherly intervient au sujet des voitures parkées le long du terrain de foot et demande s'il n'est pas possible de prévoir une autre place de parcage lors des manifestations.

R. Le Conseil a déjà donné un terrain communal au FC Piamont sur lequel on peut parquer 56 véhicules. On va rechercher une autre solution pour augmenter les possibilités de parcage.

Mme Christine Demont aimerait savoir où en est le projet de chemin piétonnier prévu le long de la route des Tourbières afin de sécuriser le trajet.

R. La commune possède une bande de terrain de 2 m en diagonale. Nous avons demandé et obtenu une correction de limite avec l'agriculteur concerné, moyennant certaines conditions. Nous envisageons d'aménager ce chemin d'une largeur de 1 m et bordé d'une barrière de protection.

M. Christophe Corpataux demande s'il est possible de réduire l'éclairage public la nuit.

R. Nous avons rencontré le Groupe E et visité leur démonstration d'éclairage et évoqué la question. Afin de restreindre l'éclairage, soit par exemple étendre un mât sur deux, cela nécessiterait la pose d'un coffret à chaque candélabre, soit un investissement de CHF 50'000, moins le versement d'une subvention. Il faudrait prévoir cette éventualité lors de l'installation de ces mâts. Si l'on éteint totalement, on risque une recrudescence de cambriolages. De plus cela ne représente pas une grande économie.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic adresse ensuite ses chaleureux remerciements aux citoyens pour leur participation active aux débats, ainsi qu'à

- tous ceux qui oeuvrent au sein des commissions
- ceux qui se dévouent pour la commune et notamment Mme Kathrin Guisolan qui s'occupe avec beaucoup de soin et d'attention du fleurissement des parterres de la commune
- la secrétaire et la caissière
- les concierges et l'employé communal
- ses collègues du CC

Avant de lever l'assemblée, il remercie également les citoyens présents ce soir pour leur participation active aux débats et leur confiance, leur souhaite une bonne fin de soirée et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 21.30 h.

La secrétaire :

Le syndic :